

Délibération n°33.2

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
61

**Nombre de conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
57

Nombre de votants :
57

Date de convocation :
30 octobre 2019

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
12 novembre 2019

Objet :

**Les Jardins de la culture -
Requalification du couvent des
Rédemptoristes en écoles
d'arts plastiques et de
musique – marchés de travaux**

- **avenant au lot n°3
«Démolition/Gros-
œuvre»**

L'AN deux mille dix-neuf le mardi 5 novembre, le conseil communautaire, convoqué le 30 octobre 2019 s'est réuni à l'espace culturel à Ennezat, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

M Christian ARVEUF, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Boris BOUCHET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, M Jacques LAMY, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, Mme Agnès MOLLON, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**
Mme Florence PLUCHART, **suppléante.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M Jean-Paul AYRAL, *a donné pouvoir* à M Jacques VIGNERON
- Mme Nadine BOUTONNET, *a donné pouvoir* à M Boris BOUCHET
- M Gérard CHANSARD, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme Florence PLUCHART, conseiller communautaire suppléant
- M Lionel CHAUVIN, *a donné pouvoir* à Mme Marie CACERES
- M Jacquie DIOGON, *a donné pouvoir* à Mme Michèle GRENET
- Mme Françoise LAFOND, *a donné pouvoir* à M Pierre PECOUL
- Mme Nicole LAURENT, *a donné pouvoir* à M Gilbert MENARD
- Mme Nicole PICHARD, *a donné pouvoir* à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- M Vincent RAYMOND, *a donné pouvoir* à Mme Régine PERRETON
- M Thierry ROUX, *a donné pouvoir* à M Jean-Pierre BOISSET

Absents :

- M François CHEVILLE
- Mme Emilie LARRIEU
- Mme Marie-Hélène SANNAT
- Mme Catherine VILLER-MICHON

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M José BELDA

Rapport n°33.2 – Les Jardins de la culture - Requalification du couvent des Rédemptoristes en écoles d'arts plastiques et de musique – marchés de travaux

- avenant au lot n°3 «Démolition/Gros-œuvre»

Vu le Code de la commande publique,
Vu l'arrêté préfectoral n°18.02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de Riom Limagne et Volcans (RLV),
Vu la délibération n°20171128.08 du conseil communautaire du 28 novembre 2017, relative à l'autorisation de signature des marchés relatifs à la requalification du couvent en école d'arts plastiques et de musique.
Vu le marché du lot n°3 «Démolition/gros-œuvre» pour la requalification du couvent en école d'arts plastiques et de musique conclu avec le groupement GENESTE/BALTAZAR/D'AVERSA pour un montant de 1 183 775,41 € HT,
Vu la résiliation du lot n°12 «Cloisonnement/peinture» initialement attribué à la société BOURRON intervenue le 9 octobre 2019,
Vu les propositions financières de l'entreprise GENESTE mandataire du groupement, pour la réalisation de travaux complémentaires,
Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 5 novembre 2019,

Considérant que le marché relatif à la requalification du couvent en école d'arts plastiques et de musique pour le lot n°3 «Démolition/gros-œuvre» est en cours d'exécution, que des travaux complémentaires sont nécessaires pour assurer la continuité du chantier et nécessitent la passation d'avenant dont le montant d'augmentation par rapport au marché initial est supérieur à 5%,

Considérant l'incidence financière de l'avenant proposé pour le lot 3 :

MONTANT INITIAL (EN €HT)	MONTANT DES AVENANTS ANTERIEURS (EN €HT)	MONTANT DE L'AVENANT (EN €HT)	NOUVEAU MONTANT DU MARCHE (EN €HT)	% D'AUGMENTATION CUMULE
1 183 775,41	75 326,86	23 269,31	1 282 371 ,58	8,33%

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- autorise le Président à signer l'avenant au lot n°3 «Démolition/Gros-œuvre» d'un montant de 23 269,31 € HT, avec la société GENESTE mandataire du groupement titulaire du marché.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 6 novembre 2019***

***Le Président
Frédéric BONNICHON***



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20191105-DELI20191105332
-DE
Date de télétransmission : 13/11/2019
Date de réception préfecture : 13/11/2019